

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 6 et 23 mai, ainsi que le 6 juin 2013.

Excusés : -

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 23 mai.

Considérations de la commission

Construit en 1983, le Club-House du FC Gland fait l'objet d'une convention établie en 1982 entre la commune et le club.

S'agissant des aspects financiers, cette convention prévoit notamment que « la commune de Gland renonce à percevoir toute location auprès du Football Club de Gland pour l'utilisation des installations ». Bien que les frais d'entretien et de conciergerie courants soient à la charge du club, ceux-ci ont été répartis en parts égales avec la commune. Ainsi, le FC Gland paie actuellement une somme de CHF 7'200.- par année.

La convention prévoit également que « le Football Club de Gland est seul habilité à disposer des installations précitées et à les exploiter ».

Avec ses 750 membres, ses 32 équipes et ses très nombreux juniors, le FC Gland est non seulement un des plus grand club vaudois, mais il risque fort de grandir encore ces prochaines années.

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

Pour mieux se rendre compte de l'état des installations, une partie des membres s'est rendue sur place. Ces derniers ont pu constater que, si les installations ne sont pas insalubres, elles demandent néanmoins à ce que des actions de réfection soient entreprises.

Dès lors, la question de la pertinence d'une réfection du Club House ne s'est pas posée aux membres de la COFIN. Cette dernière est donc tout à fait favorable à ce que la commune procède à des investissements dans ce secteur.

Aspects financiers

Les montants articulés pour le coût des travaux ont été établis sur la base de ceux effectués par le bureau d'architecte Zimmermann en 2010. Il s'agit donc pour l'instant d'estimations qui, en cas d'acceptation du préavis, devraient encore être affinées sur la base de devis demandés aux différents corps de métiers.

La COFIN s'est demandée si ces montants pouvaient être réduits en sollicitant une aide bénévole des membres du club. M. Collaud nous a répondu que, pour des questions d'assurance, une telle solution n'était pas envisageable. Ce dernier a également tenu à préciser que toute location de la buvette au public n'était guère possible en raison du haut degré d'utilisation de celle-ci par le FC Gland.

Par contre, il se pourrait que le Fonds du sport accorde une subvention, dont le montant ne peut encore être articulé à ce jour, mais qui s'élève habituellement à 20% de la partie en lien direct avec le sport.

Même si la durée de vie des travaux prévus dans le cadre de ce préavis est estimée à plus de 20 ans, la commission des finances s'est sérieusement penchée sur l'opportunité d'une démolition et d'une reconstruction des vestiaires et de la buvette. En effet, si l'on compare le montant prévu dans le cadre de ce préavis avec celui de CHF 2'800'000.- pour une reconstruction du tout, on constate qu'on investit près de la moitié de cette somme dans des travaux destinés à un bâtiment de 30 ans où, pour les vestiaires, seuls les plafonds et l'isolation sont finalement concernés.

Dès lors, tout en répétant qu'elle soutient totalement l'idée d'un investissement dans le Club House du FC Gland, la COFIN estime qu'il serait préférable d'étudier la démolition et la reconstruction de ces installations, en optimisant les différentes infrastructures du site d'En Bord.

Elle demande donc à ce que ce préavis soit renvoyé à la municipalité en vue d'une étude allant dans ce sens, en effectuant tout de même les réparations urgentes.

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, de refuser les conclusions du préavis, soit :

Le conseil communal

vu le préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland ;

ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;

ouï - le rapport de la commission des finances;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

I. de ne pas accorder le crédit de 1'322'400 francs et de ne pas autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;

II. de ne pas autoriser la municipalité à emprunter la somme de 1'322'400 francs et à prélever la somme de 350'000 francs dans le fonds amélioration énergétique.

Préavis municipal no 44 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En Bord » et la rénovation de la buvette du FC Gland


Rasul MAWJEE
1^{er} membre


René BARIONI
Rapporteur


Katia ANNEN


Laurent BACHELARD


Claudine BOVET


Regina BOVET


Valérie CORNAZ-ROVELLI


Maurizio DI FELICE


Christian VERNEX